Transmettre : hasard et nécessité

CREC Auditorium Jean Rochefort

Dinan 30 septembre au 2 octobre 2010

Appel à communication et programme

TRAVAIL EN ATELIERS

1. Les aventures de la transmission

Comment opère - dans un premier temps à leur insu - la transmission réciproque entre patient et psychiatre ?
Renoncer à une direction dogmatique de la prise en charge peut-il être la condition nécessaire à la création d'un objet de transmission ?
Saurons-nous nous inspirer de l'exemple de Vincent Van Gogh, qui abandonne l'idée de sauver les âmes, et dans ce mouvement même, découvre une nouvelle manière de peindre ouvrant des perspectives créatives aux générations suivantes ? De la même manière nos patients nous enseignent-ils nos théorisations ?

2. Fonder sa pratique (enseigner, transmettre, hériter)

Générations... ou "Notre héritage n'a aucun testament !" (René Char)
Le métier de psychiatre libéral est-il un métier traditionnel lentement évolutif, au savoir-faire artisanal qui se transmet "de père en fils", apprentissage d'une technique, compagnonnage du geste, relation de filiation ?
L'évolution technoscientifique ringardise rapidement la légitimité de l'aîné comme pair expérimenté, au profit de l'«efficace, rapide, plus flexible... Moins coûteux».
Deux focus majeurs de la connaissance ont orienté la culture psychiatrique : d'abord la révolution analytique, et plus récemment les neurosciences. Mais le "savoir-faire thérapeutique" ne peut s'y réduire.
Les logiques de l'évaluation et un idéal d'efficacité ciblé, rapide, objectivable, favorisent des modèles bijectifs, souvent tautologiques mais à prétention hégémonique...
Ainsi, là où la transmission échoue, c'est quand se formatent des raisonnements simplistes : tout est cerveau ! Tout est médicament ! Tout est corps ! Tout est social ? Tout est parole ! Tout est génétique !
N'avons-nous pas avant tout à transmettre un plaisir de penser la complexité, un désir d'entendre, une aptitude à se laisser enseigner autant par nos patients que par l'innovation en science. Transmettre n'est pas cloner !
Comment un psychiatre libéral fonde-t-il sa pratique spécifique : comment en hériter (formation) ? Comment l'inventer ? la transmettre ?

3. Psychopathologie et transmission en souffrance

Dans quelle mesure peut-on considérer le symptôme psychique comme étant une difficulté à se débrouiller avec cet héritage qu'implique le fait d'être l'enfant de nos parents, eux-mêmes enfants de leurs propres parents, etc. ?
L'expérience clinique nous démontre à l'envi combien hériter ne va pas de soi, il demeure toujours aussi scandaleux qu'inévitable que nous héritions des failles et des souffrances de nos parents, de même que nos enfants hériteront des nôtres.
Peut-on négliger cette empreinte ou la refuser ? Elle nous rattrape de manière parfois bien détournée.

L'opportunité qui nous reste, et qui n'est pas des moindres, demeure, outre la nécessité de faire l'inventaire de cet héritage, d'en accepter les termes afin de pouvoir en faire quelque chose d'intéressant plutôt que d'en rester victime.
Qu'implique cette acceptation ? Ici s'ouvre tout le champ de la créativité, et de cette curiosité jamais déçue dans l'accompagnement de nos patients. Comment vont-ils trouver le moyen de s'en débrouiller, que vont-ils pouvoir en faire, par quels chemins la reconnaissance de cet héritage va-t-elle les faire passer ? En quoi notre propre cheminement personnel est-il déterminant dans ce compagnonnage ?

4. Former des étudiants à la pratique de cabinet : suggestions et propositions

Alors que tout nous pousserait à croire qu'il existe un enseignement psychiatrique se passant de transmission, ou bien une pratique psychiatrique qui se passerait de toute dimension relationnelle, l'atelier sera l'occasion de s'interroger sur "l'objet obscur" de la transmission en psychiatrie.
Objet qui ne se laisse pas simplement réduire à un enseignement ou à un héritage. Dans cette perspective, la transmission serait donc avant tout affaire de rencontres et de compagnonnage : transmettre les ficelles du métier, la connaissance et les techniques, le désir d'exercer, le plaisir également.
Dans ce contexte, qu'est-ce qu'un interne peut attendre d'un psychiatre privé ? Qu'est-ce qui change dans la pratique quand l'indépendance professionnelle est maximale ? Que l'engagement est individuel ? Quelles configurations pratiques sont à élaborer pour permettre cette transmission ? Comment faire connaître aux plus jeunes une pratique ignorée du cursus officiel pour choisir son mode d'exercice en connaissance de cause ? L'exemple des généralistes, mais aussi des psychiatres suisses, nous donnera les premières bases pour créer un projet nouveau et pourtant vieux comme la médecine.

5. L'évolution des modes de transmission modifie-t-elle ce qui est transmis ?

La transmission orale laissait à la parole le pouvoir de se réinventer. Ce "nouveau" également doublé d'une perte constituait une culture de l'usage. Le corps sollicité ne serait-ce qu'à travers le souffle, portait vivant le message.
Avec "la galaxie Gutenberg" la parole cristallisée dans l'écrit ne peut plus échapper. Elle constitue le droit. En réglant les échanges, le jeu des malentendus disparaît, la tolérance s'étiole et l'incertain s'évanouit. Seules les extrémités du corps sont aptes à la trace, lui-même s'évidant peu à peu...
L'arrivée (avec le 20e siècle) de l'électronique, offre à l'image le parler d'une langue. Totalité et singularité s'y meuvent. Le corps disparaît, emporté dans son mouvement. L'oeil suit à distance toute cette cinématique... et remonte le temps.
Enfin avec le numérique la crypte est le dernier avatar de la langue. Le chiffre nous met en apesanteur, et nous fait accéder à l'intemporel. Ce réducteur de tête confie notre cerveau à la puce et à ses multiples coeurs.
En tant que psychiatres, ne sommes-nous pas sensibles à la dimension essentielle de la relation et du manque ? Et qu'avons-nous à dire pour que cette évolution qui introduit l'ordinateur dans nos cabinets, qui permet des psychothérapies sur internet, n'installe pas subrepticement de nouveaux mythes de complétude ? Le droit au masquage du masquage respecte-t-il le droit à l'inconscient ?

PROGRAMME

JEUDI 30 SEPTEMBRE

18 h 00 Pot de bienvenue à la mairie (modification par rapport à la plaquette)

21 h 00 CONFÉRENCE INAUGURALE

Monsieur Yehezkel BEN ARI - Neurobiologiste, fondateur et directeur honoraire de l'Institut de Neurobiologie de la Méditerranée, Lauréat 2009 du grand concours de l'INSERM

« Inné et acquis dans les maladies neurologiques : la thèse de la neuroarchéologie, ou pourquoi il faut se méfier des simplifications abusives »

Modératrice : Anne Rosenberg

VENDREDI 1er OCTOBRE

8 h 30 Accueil des participants
9 h 00 Introduction par Chantal Jacquié

9 h 30 SÉANCE PLÉNIÈRE « La transmission à l'insu »
Présidente de séance : Jacqueline Légaut
Hélène BAUDOIN et Thierry DELCOURT : « Patrimoine et langue maternelle »
Olivier GRIGNON : « Y a-t-il encore une place pour la psychanalyse ? »
11 h 00 Pause
11 h 30 Ateliers
13 h 00 Déjeuner servi sur place

14 h 30 SÉANCE PLÉNIÈRE « Nécessité et condition de la rencontre »
Président de séance : Hervé Bokobza
Claude GERNEZ : « Authenticité et rupture »
Pierre Yves DENIELLOU : « Résistances à la transmission »
16 h 00 Pause
16 h 30 Ateliers
18 h 00 Fin des travaux de la journée
Soirée libre (au choix) :

• visite improvisée de la vieille ville • visite de l'exposition Doisneau • Documentaire « le vélo de madame Yvonne » (histoire d'un collectage photographique d'un photographe dans les années 20 qui a sillonné le Trégor à vélo)
• balade sur la Rance en bateau (selon réservations pour cette dernière ; merci de poser une option en vous inscrivant sinon pas de privatisation possible du bateau)

SAMEDI 2 OCTOBRE

9 h 00 SÉANCE PLÉNIÈRE « Transmission du métier »
Président de séance : Elie Winter

Philippe CORNET et Michel DUREL : « Un enseignement original à la faculté : initiation à la dimension psychosomatique en médecine générale »

Yves CLOT : « Rendre compte du métier »
11 h 00 Pause
11 h 30 Ateliers
13 h 00 Déjeuner servi sur place

14 h 30 TABLE RONDE : Demande de formation
Modérateur : Michel Marchand

Michel AMAR, pédopsychiatre, Université de Nantes ; Antoine BESSE, psychiatre, psychanalyste à Saint-Germain-en-Laye, représentant de l'AFPEP à l'international ; Clémence DE SOLMS interne en psychiatrie à Brest (AFFEP) ; Yves CLOT, titulaire de la chaire de psychologie du travail du CNAM, directeur du CRTD (EA 4132) ; Philippe GENEST, psychiatre, enseignant à l'UBO, Brest ; Roy GIL, psychiatre, maître de stage en cabinet de ville à Vevey (Suisse) ; Alexandre REZVANI, interne en psychiatrie, vice président de

l'AFFEP ; Pascal VESPROUMIS médecin généraliste formateur à Saint-Brieuc

CONCLUSIONS : Yves FROGER, Président de l'AFPEP

21 h 00 SOIRÉE FESTIVE
Contes (Patrick ewen), repas, soirée dansante dans un château « perdu » dans une forêt des environs : le Windsor à Plorec-sur-Arguenon

DIMANCHE 3 0CTOBRE

10 h 00 - REUNION SYNDICALE - CREC

Au fil du congrès, vous pourrez assister dans les arrière plans à un MONTAGE VIDÉO : « libres associations autour de la transmission » commis par Jacques BARBIER (psychiatre psychanalyste à Reims).

I N S C R I P T I O N

à retourner dûment complété et accompagné de votre règlement par un seul chèque à l'ordre de : AFPEP - 141, rue de Charenton - 75012 Paris

Nom : Prénom :
Profession :
Adresse :
Tél. : Fax :
Courriel :

Nombre de personnes accompagnantes :

Navette OUI NON Balade sur la Rance (barrer la mention inutile)

DROITS SIMPLES CONGRÈS + PAUSES + REPAS DE MIDI
adhérents : 270 € x = €
non adhérents : 320 € x = €

Inscription formation permanente (n°11751209275) 350 € x = €
Non médecins 160 € x = €
Etudiants et internes (présentation de la carte d'étudiant) gratuit

Déjeuners (seul/accompagnant) 40 € x = €

FORFAITS CONGRÈS + PAUSES + REPAS DE MIDI + SOIRÉE DE GALA
adhérents : 310 € x = €
non adhérents : 360 € x = €

Inscription formation permanente (n°11751209275) 390 € x = €
Non médecins 200 € x = €
Etudiants et internes (présentation de la carte d'étudiant) 60 € x = €

SOIRÉE FESTIVE AU WINDSOR 70 € x = €
(Nombre de place limité à 100, merci de vous faire connaître de bonne heure)

TOTAL = €

Il est possible de participer à une journée seulement, les frais sont à régler sur place et sont demi-tarifs par rapport aux droits simples.